

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 810

présenté par

M. Aubert, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Forissier, Mme Kuster et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.